



Technologie et recherche pour le béton

Inscription au cours de Technologie du béton du 1 octobre 2021 au 26 mars 2022

218211

Vos données personnelles Monsieur Madame

Nom

Prénom

Date de naissance

Numéro AVS

Lieu d'origine

Profession

Adresse professionnelle

Nom d'entreprise

Rue / case postale

CP Lieu

Téléphone / mobile

E-mail d'entreprise

Adresse de facturation entreprise (si différente de l'adresse professionnelle)

Nom d'entreprise

Dép. / centre de coûts (CC)

Rue / case postale

CP lieu

Adresse privée

Rue

CP lieu

Mobile

E-mail privé

Adresse de facturation professionnelle privée

ATTENTION : Une adresse de facturation privée en CH est nécessaire pour pouvoir toucher la subvention fédérale de 50%.

Formation

_____ années d'école primaire

_____ années VSO/Cycle VSG Gymnase (cochez les cases)

_____ années d'apprentissage avec CFC comme _____ fini en _____

_____ années de formation comme _____ fini en _____



Technologie et recherche pour le béton

Inscription (jusqu'au 31 août 2021)

Je confirme mon inscription définitive au cours de Technologie du béton et confirme la véracité des informations transmises dans ce formulaire. Je certifie avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente (voir ci-après).

Frais de formation : CHF 5'700.– (incl. 7,7% TVA), mais sans les normes et cahiers techniques

Lieu, Date:

Signature d'entreprise:

Signature du candidat:

Par mail à: formation@tfb.ch

Par poste à: TFB Romandie SA
Rte du Verney 20B, 1070 Puidoux

Remarques:

Termes et conditions générales de vente

Inscription

La demande d'inscription doit être transmise obligatoirement par écrit. La demande doit être dûment remplie et retournée par poste, fax ou courriel avant la date limite d'inscription.

Délai de paiement

Les frais de formation doivent être versés dans leur totalité au plus tard 10 jours avant le début du cours.

Annulation d'inscription / frais d'annulation

Une annulation de l'inscription pour des motifs valables doit être transmise par courriel à notre secrétariat. Pour une demande d'annulation transmise de 2 à 14 jours avant le début du cours un remboursement de 45% sera accordé.

Aucun remboursement ne sera accordé pour une demande d'annulation transmise moins de 2 jours avant le début du cours.

Décision définitive quant à la tenue du cours

Un minimum de 20 participants est nécessaire pour que le cours ait lieu. La décision définitive quant à la tenue du cours sera communiquée après la date de clôture des inscriptions (début septembre).